Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260129-B_2026_005-DE

Bureau Communautaire du 22 janvier 2026 Délibération n°B_2026_005

L'an deux mille vingt six, le vingt deux janvier à 16 heures 30 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 16 janvier 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaient présents (10) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, DE CHABANNES Alain

Absents excusés (4) :
LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, GICQUELLO Bruno

Secrétaire de séance : Mme Muriel HERVE

Objet : - Tourisme - Ajout d'un tarif intervention au sein de la RNR des landes de Monteneuf

Monsieur le vice-président propose aux membres du bureau de délibérer sur l'ajout d'une tarification. En effet, dans le cadre de Morbihan Grandeur Nature, porté par le Conseil Départemental du Morbihan, la Réserve naturelle régionale des landes de Monteneuf propose différentes thématiques d'animations nature (3 par an).
Ces rendez-vous sont financés à la collectivité par le Département du Morbihan dans le cadre de sa mission de protection et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS). Gratuites pour le public, ces sorties sont l'occasion de découvrir ou redécouvrir les sites départementaux et de venir observer de plus près ce remarquable patrimoine naturel.

Prestations	Tarifs	Commentaire
Demi-journée par personne Cours écologie et biologie (scolaires)	6,50 €	Gratuit pour les accompagnateurs
Journée par personne Cours écologie et biologie (scolaires)	11,00 €	
Conférence sur l'écologie et la biologie Forfait à l'heure	60,00 €	
Morbihan Grandeur Nature (max. 3 h)	250 €	Tarif fixé par le Conseil Départemental du Morbihan, dans le cadre de Morbihan Grandeur Nature, au sein des espaces naturels sensibles morbihannais (ici, landes de Monteneuf).

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :
- LA VALIDATION des tarifs applicables aux interventions proposées ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260129-B_2026_005-DE

- L'AUTORISATION du Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de
la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

